

**Ministère de la Justice**

**Arrêté n°**

**fixant les dispositions relatives à  
l'organisation du concours d'aptitude  
au stage d'huissier de justice, session 2023**

**LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,**

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2020-1589 du 06 août 2020 portant statut des huissiers de justice ;
- VU le décret n°2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
- VU le décret n° 2022- 1785 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
- VU le décret n° 2023-679 du 23 mars 2023 portant organisation du Ministère de la Justice ;
- VU l'avis du Conseil de l'Ordre national des Huissiers de Justice du Sénégal du 22 mai 2023 relatif à l'organisation du concours d'aptitude au stage d'huissier de justice ;
- SUR la note du Directeur des Affaires civiles et du Sceau,

**ARRETE :**

**Article premier.** - Il est ouvert, au titre de l'année 2023, un concours d'aptitude au stage d'huissier de justice.

Le nombre de places mises au concours est de quinze (15).

**Article 2.-** La déclaration de candidature est adressée au Président de l'Ordre national des Huissiers de Justice du Sénégal, accompagnée des pièces suivantes :

- un certificat de nationalité sénégalaise ou le certificat de nationalité d'un Etat accordant la réciprocité aux ressortissants sénégalais ;
- un acte de naissance ;
- le diplôme de maîtrise ou de master en droit reconnu par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur ( CAMES) ou tout autre diplôme admis en équivalence ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois mois ;
- une quittance délivrée par l'Ordre national des Huissiers de Justice du Sénégal et attestant du paiement des droits de concours.

Les candidatures sont déposées au siège de l'Ordre national des Huissiers de Justice du Sénégal.

**Article 3.-** Le concours est ouvert à tout candidat âgé de vingt-et-un (21) ans au moins et quarante-cinq ans (45) au plus à la date du concours.

**Article 4.-** Le programme du concours comprend :

- la procédure civile ;
- la procédure pénale ;
- les procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution ;
- l'organisation judiciaire du Sénégal ;
- le droit de sûretés ;
- le droit des biens ;
- le droit international privé ;
- le droit des obligations ;
- le droit des personnes et de la famille ;
- le droit administratif.

**Article 5.-** Le concours est organisé selon les modalités qui suivent.

Il comporte trois (03) épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Les épreuves écrites portent sur :

- la procédure civile (coefficient 2) ;
- la procédure pénale (coefficient 2) ;
- les voies d'exécution (coefficient 3).

L'épreuve orale porte sur un sujet tiré du programme et n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve écrite ainsi que sur la culture générale du candidat.

Les dates des déclarations de candidature et des épreuves écrites sont fixées ainsi qu'il suit :

- **déclarations de candidature : du mercredi 6 septembre 2023 au jeudi 5 octobre 2023 ;**
- **épreuves écrites : samedi 25 novembre 2023 et dimanche 26 novembre 2023.**

Les droits de concours, non remboursables, sont fixés à vingt mille (20.000) F CFA.

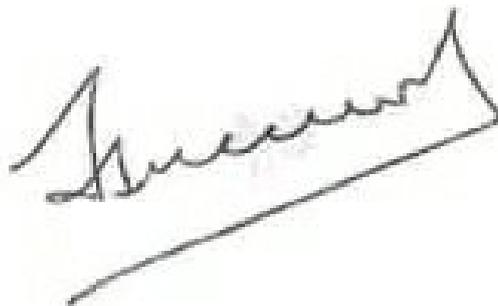
Les résultats définitifs sont publiés dans les trois (3) mois suivant la date des épreuves d'admissibilité.

**Article 6.-** Les épreuves écrites se dérouleront à l'amphithéâtre de la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, ainsi qu'il suit :

- première épreuve : **samedi 25 novembre 2023, de 08 heures à 11 heures ;**
- deuxième épreuve : **samedi 25 novembre 2023, de 14 heures à 17 heures ;**
- t.
- troisième épreuve : **dimanche 26 novembre 2023, de 08 heures à 11 heures.**

**Article 7.-** Le présent arrêté sera publié partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le



**Ismaïla Madior FALL**